

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce :

Modérée 5/14

Aigle botté

Hieraaetus pennatus-*Aquila calçada*

Code Natura 2000 : A 092

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Statut européen : Préoccupation mineure
Statut français : Quasi-Menacé
Liste rouge Lang. Roussillon : Vulnérable

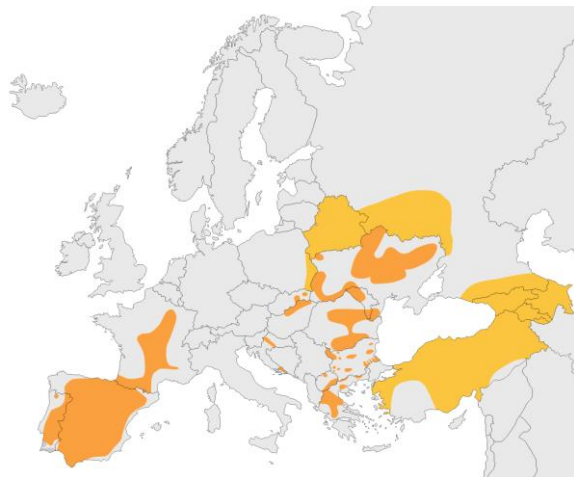
Description de l'espèce

L'Aigle botté est un rapace de taille moyenne et le plus petit représentant de la famille des aigles. Les adultes peuvent présenter des plumages très variables allant du brun-uniforme (« phase sombre ») au blanc-beige (« phase claire »). En vol, l'espèce est identifiable aux motifs blancs typiques du dessus des ailes. Les individus de phase claire -majoritaires- sont aisément identifiables au contraste blanc-noir du dessous des ailes.



Dessin : S. Nicolle

Répartition en Europe



Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	%
Effectif européen*	2900	6000	-
Effectif français	500	1000	11-30%
Effectif régional	300	500	30-60%
Effectif départemental	15	40	5-13%

* Russie et Turquie non comprises.

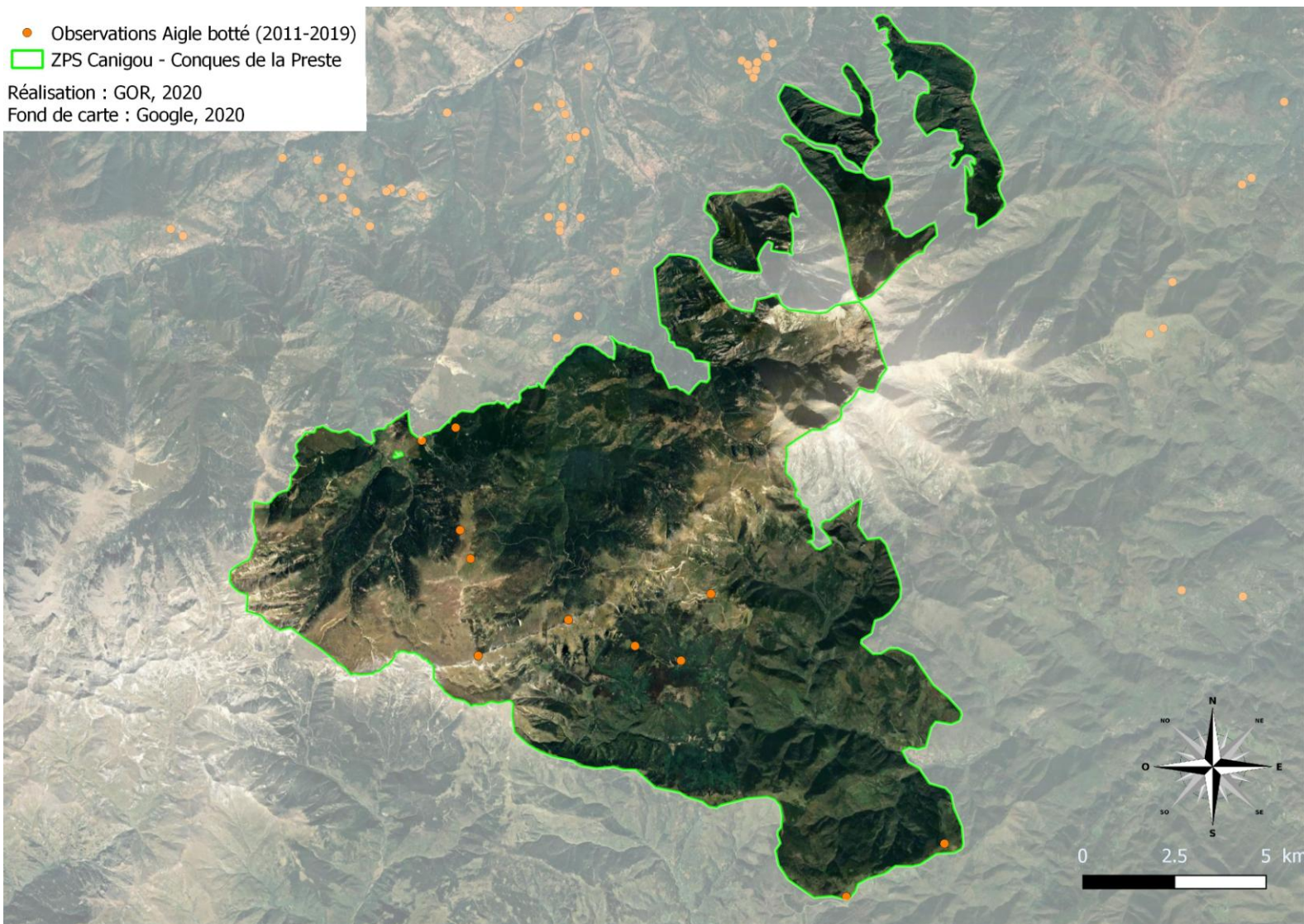
Ecologie

- Habitat : moyennes montagnes présentant de vastes étendues boisées entrecoupées de zones ouvertes. L'espèce peut ainsi être présente dans divers types de milieux.
- Alimentation : régime alimentaire composé de mammifères et d'oiseaux.
- Reproduction : l'Aigle botté niche dans un arbre, dans un vallon peu accessible, souvent à mi-pente et à l'abri des vents dominants. La ponte a lieu en avril et l'envol des deux jeunes a lieu tardivement, en août. [mars-août]
- Migration : Migrateur, l'Aigle botté arrive sous nos latitudes au courant du mois de mars ou au début avril. Son départ vers ses quartiers d'hivernage a lieu en septembre-octobre.

Distribution et tendance en France et en LR

En France, l'Aigle botté est un rapace assez rare et localisé. Il niche principalement dans le quart sud-ouest de la France en piémont des Pyrénées et du Massif central.

Une nette augmentation des effectifs a eu lieu sur l'ensemble de son aire de répartition ouest-européenne (Espagne et France) depuis une vingtaine d'années. Cette augmentation est à mettre en relation avec la protection légale de l'espèce et l'augmentation significative des surfaces boisées en Europe de l'ouest.



Principaux habitats exploités sur la ZPS

Versants boisés (feuillus principalement mais également pinèdes) et milieux ouverts (landines, pelouses, prés pâturés). Altitude des sites de nidification inférieure à 1800m.

Effectifs sur la ZPS

	Min	Max
Nombre de couples nicheurs	2	5



Bilan sur la ZPS « CANIGOU - CONQUES DE LA PRESTE »

❖ Répartition

Bien qu'encore assez méconnu dans les Pyrénées-Orientales, l'Aigle botté est en nette augmentation et l'espèce s'est installée durablement dans le Conflent au cours de la dernière décennie. Sur la ZPS Canigou, l'espèce habite les zones forestières, de préférence les boisements caducifoliés, de l'étage collinéen. Essentiellement présent dans le Vallespir, l'espèce pourrait maintenant également se reproduire dans la RN de Py.

❖ Menaces

- Dérangements humains (travaux sylvicoles) aux alentours du site de reproduction.
- Electrocutation et collisions sur le réseau électrique Moyenne Tension.
- Aménagements lourds (destruction de ses habitats)

❖ Préconisations de gestion

- Limiter la gestion sylvicole entre mars et août autour des sites de nidification identifiés.
- Neutralisation des pylônes électriques moyenne tension.
- Prendre en compte la répartition de l'Aigle botté dans les documents d'urbanisme afin de garantir la conservation de ses habitats.

Bilan sur la ZPS « CANIGOU - CONQUES DE LA PRESTE »

❖ Etat de conservation

A l'heure actuelle, l'état de conservation de l'Aigle botté sur la ZPS peut être qualifié de « favorable ».

❖ Etudes et suivis à réaliser

Trouver la localisation précise des sites de nidification : recherche durant le nourrissage des jeunes au nid, très loquaces (juillet), ou lors des parades dès le retour de l'espèce en mars-avril.

❖ Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

L'Aigle botté n'étant pas une espèce de haute montagne, la responsabilité de la ZPS Canigou pour cette espèce est modérée : Note =5/14.

❖ Bibliographie indicative

- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004 – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- FEIJOO J., GAUTIER C. & CAMBRONY M., 2000 – La nidification de l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*) en Cerdagne française. *Bulletin Meridionalis* N°2 : 48-51.
- FOMBONNAT J., 2004 – « Aigle botté » : 100-103 in THIOLLAY J.-M. et BRETAGNOLE V. - *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux & Niestlé, Paris. 178 p.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5 : 18-24.
- MERIDIONALIS, 2005 - Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis* 6 : 21-26.
- POLETTE P., 2004 – L'Aigle botté nicheur dans l'Aude. *Bulletin Meridionalis* 6 : 31-38.
- POMPIDOR JP., 2004. Les rapaces diurnes des Pyrénées-Orientales : évolution depuis vingt ans (1983-2003). *La Mélando* 11 : 2-19.